

# Escroquerie bancaire : 1,2 million de ménages français touchés en 2016

Selon une étude de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, le nombre de ménages touchés par une escroquerie bancaire en France a doublé en six ans. Le montant des fraudes s'élève à 300 euros en moyenne.

1,2 million de ménages français victimes d'au moins une escroquerie bancaire en 2016

Le nombre de fraudes à la carte bancaire connaît une augmentation fulgurante ces dernières années. Selon une étude de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) publiée ce mercredi 16 mai, plus de 1,2 million de ménages se sont déclarés victimes d'au moins une escroquerie bancaire en 2016. Un nombre qui a plus que doublé en six ans avec un préjudice le plus souvent inférieur à 300 euros.

En effet, 500.000 ménages déclaraient avoir subi au moins une escroquerie sur leur compte bancaire en 2010. 13% des victimes ont toutefois subi une perte supérieure à 1.000 euros. Pour parvenir à ces conclusions, l'ONDRP a analysé l'enquête Cadre de vie et sécurité au cours de laquelle près de 16.000 ménages représentatifs de la population française ont été interrogés par les enquêteurs de l'Insee.

Le nombre de ménages victimes de débits frauduleux sur leur compte en hausse

Cette étude révèle ainsi que le nombre de ménages victimes de débits frauduleux sur leur compte bancaire « a plus que doublé en l'espace de six ans ». Près de 70 % des ménages (834.000) ont déclaré s'être aperçu de la fraude eux-mêmes, en consultant leur relevé bancaire. L'ONDRP relève que la part des ménages ayant été alertés par leurs banques diminue au fil du temps (29 % en 2014 contre 22 % en 2016).

Le débit frauduleux a servi à réaliser des achats pour près de 68 % des ménages victimes en 2016, selon l'ONDRP. Pour plus d'un ménage sur deux, l'achat a été effectué en ligne (58 % en 2016 contre 51 % en 2014) tandis que 10 % ont eu lieu dans un commerce traditionnel. Pour rappel, pour faire opposition à sa carte bancaire, il suffit de contacter sa banque, par téléphone, en ligne ou directement en agence. Il faut aussi rédiger une lettre manuscrite d'opposition, à envoyer en recommandé avec accusé de réception à votre banque. Et, ce, rapidement. En cas de conflit judiciaire avec la banque, c'est la date de réception de la lettre d'opposition qui fera office de date de référence.